

# HACKTIVIST NEWS SERVICE

<http://www.hns-info.net/>

## Zalea TV a repris le maquis hertzien

En raison du refus du CSA de l'autoriser à émettre sur la Région Parisienne pendant le Forum Social Européen, la télévision libre Zalea TV a repris les diffusions hertziennes, comme vous le savez, pendant la semaine du FSE depuis la Maison des Métallos dans le cadre du « Métallos Médialab », Forum européen des Médias alternatifs, en marge du FSE officiel. ZALEA TV se tient prête à de nouvelles actions de piratage dans les mois à venir.

Sale temps pour la culture et la liberté d'expression Le CSA a finalement refusé d'accorder à Zalea TV une autorisation temporaire de diffusion hertzienne sur l'Île de France pendant le Forum Social Européen. Cette censure de la libre expression télévisuelle des acteurs citoyens du mouvement social et culturel intervient dans un contexte de liquidation de la diversité culturelle et d'accentuation de la mainmise du pouvoir politico-économique sur la télévision : démantèlement du statut des intermittents, contrôle accru de la télévision de service public par le gouvernement, France Télévision mise au service de TF1 pour la chaîne d'information internationale, remise en cause par le Parlement de la liberté de la presse d'investigation, concentration de l'ensemble des chaînes de télévision nationales entre les mains d'un nombre de plus en plus restreint de grands groupes, uniformisation et nivellement par le bas des contenus et des formes, mise sous tutelle de la télévision locale par les élus locaux...

Il n'est pas étonnant que le CSA, désigné par les Présidents de la République, du Sénat et de l'Assemblée Nationale, encourage cette dérive par des pratiques discriminatoires. Il cherche ouvertement à faire disparaître du PAF des télévisions associatives et alternatives comme Zalea TV, qui n'ont arraché leur légalisation au gouvernement Jospin qu'en l'an 2000, et qui restent indépendantes et « non-alignées » contre vents et marées.

Rappelons que Zalea TV a bénéficié deux fois d'autorisations temporaires hertziennes de 6 mois en région parisienne, avec des programmes et des intervenants censurés par les grosses chaînes et une critique soutenue de la télévision dominante, que Zalea TV diffuse épisodiquement par satellite, notamment vers des pays comme la Tunisie où la liberté d'expression est durement réprimée, qu'en tant que diffuseur, Zalea TV favorise la production d'oeuvres associatives indépendantes avec le soutien du CNC, que Zalea TV pratique le « désentubage cathodique » à haute dose, et que tout cela dérange pas mal de monde. Le CSA cherche depuis longtemps à sanctionner Zalea TV pour le contenu de ses programmes, en exerçant un contrôle pointilleux, mais il n'a jusqu'à présent jamais trouvé matière à le faire.

Le CSA nous prend-il pour des imbéciles ?

Zalea TV avait demandé début juin au CSA d'être autorisée à partir du 1er octobre 2003, de 19h à 01h tous les jours, et 24h sur 24 du 8 au 16 novembre, spécifiquement à l'occasion de la tenue à Paris du Forum Social Européen. Le CSA a rejeté cette demande le 5 novembre seulement, sans qu'aucune concertation n'ait été possible, ni qu'aucune proposition d'autres tranches horaires ne nous ait été

faite. Il nous a fait parvenir une lettre le 10 novembre seulement indiquant que les différents postulants au canal 35 devaient s'entendre entre eux pour se répartir les tranches horaires avant que le CSA puisse examiner leurs demandes.

Mais il a en revanche donné avec empressement, et dès le 1er octobre, des autorisations temporaires sur l'Ile-de-France à 6 chaînes politico-commerciales « alignées », c'est-à-dire contrôlées directement ou indirectement par les élus locaux et les institutions : Télé Essonne, Val d'Oise TV, TV Fil 78, Montreuil TV, La Locale, Scopapresse TV. Ce sont ces chaînes, aux programmes aseptisés et le plus souvent affligeants de conformisme et de vacuité, qui occupent le canal 35 en ce moment, de 6h du matin à 22h45. Il y a bien là deux poids deux mesures.

A quoi sert le CSA si ce n'est, comme il le rappelle d'ailleurs lui-même dans sa lettre à Zalea TV du 10 novembre, à « allouer la ressources hertziennes entre les différentes demandes exprimées » ? Imagine-t-on que le CSA demande à M6, TF1, France Télévision et Canal+ de se répartir entre eux les canaux de la TNT afin qu'il puisse ensuite ratifier leur accord ? Soit le CSA nous prend pour des imbéciles, soit il ne régule que ce qui l'arrange, ce qui revient au même. Quelles sont les perspectives pour Zalea TV et les télévisions libres dans ce contexte de remise en cause du pluralisme audiovisuel ? Le CSA a d'ores et déjà informé Zalea TV qu'elle serait, ainsi que toutes les chaînes citoyennes (toujours condamnées au régime de l'autorisation temporaire arbitraire), interdite de diffusion pendant le premier semestre 2004, pour cause de campagnes électorales régionales et européennes.

Source/auteur : infozone / Zalea TV

Mis en ligne le mercredi 24 décembre 2003, par Frederique